

COMMUNE DE FRANCALTROFF



Avis de publication constatant la vacance d'un immeuble

L'arrêté municipal n°05/2025 du 16 janvier 2025 a constaté que l'immeuble situé : Secteur VILLAGE, références cadastrales Section F, parcelle F/0914 n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumé sans maître, prévue par l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre.

Cet arrêté peut être consulté dans les conditions suivantes :

- Site internet de la mairie à compter du 16 janvier 2024
- Au-devant de la parcelle F/0914 secteur village (sans adresse précise)

Cet arrêté a également été transmis au Préfet de la Moselle en date du 16.01.2025

Fait à Francaltroff
le 16.01.2025
Le Maire, *Daniel CUFER*



Flashez moi !

